



La Défense, le 14 janvier 2013

MESSAGE 2013-1

La réforme de la Prime de Résultats Exceptionnels

Chers collègues,

La Direction des Ressources et des Compétences de la Police Nationale (DRCPN) a organisé le 10 janvier 2013 une réunion de présentation du projet de réforme de la Prime de Résultats Exceptionnels (PRE).

L'administration était représentée par M. Hervé BOUCHAERT, Préfet DRCPN, son adjoint le Contrôleur Général Philippe LUTZ, M. Alexandre ROCHATTE, Sous-directeur des finances et de la performance, ainsi que deux responsables du Bureau des Rémunérations et des Régimes Indemnitaires.

Chaque corps actif, administratif, technique et scientifique était représenté par l'ensemble de ses organisations syndicales.

Le Syndicat des Commissaires de la Police Nationale (SCPN) représentait, seul, le Corps de Conception et de Direction. Au titre de la FGAF, le SNPPS (Syndicat National des Personnels de Police Scientifique) nous avait demandé de porter également ses positions pour les personnels scientifiques.

Pour mémoire, dans la situation actuelle :

- la PRE "collective" représente 58% de la somme allouée, au sein d'une liste contrainte de services (DCSP, DCPAF, DCCRS, PP),
- la PRE "petites équipes" compte pour environ 5% du montant total,
- la PRE "individuelle" représente donc environ 37% de la PRE,
- sans compter la "réserve", attribuée éventuellement pour des évènements exceptionnels.

L'objectif visé par la réforme 2013 de la PRE est de :

- réduire considérablement la part de la prime "individuelle" à 10% du total,
- étendre à l'ensemble des Directions (actives et DRCPN) l'attribution de la PRE collective,
- mieux définir les évènements exceptionnels.

Plusieurs options se sont rapidement dégagées au sein des organisations syndicales concernant la PRE "individuelle" :

- certaines organisations sont favorables à sa disparition totale, estimant que les modalités d'attribution n'en permettent pas d'assurer le caractère juste,
- d'autres estiment qu'il faut en conserver le principe, tout en réformant certaines conditions d'attribution.

Très soucieux de conserver pour les chefs de service ce qu'il considère comme un des outils de management des personnels, **le SCPN a clairement et fortement combattu la proposition de réduction drastique ou de disparition de la PRE "individuelle"**, réfutant notamment le procès (global et non documenté) d'attribution arbitraire, injuste et sans concertation de ces sommes. La disparition de la PRE "individuelle" en interdirait injustement l'accès à certains personnels tels que les ACMO, les correspondants informatiques, les personnes en charge de GEOPOL, les psychologues, certains chefs d'unité...

Nous avons donc proposé que le domaine managérial soit inclus dans les critères d'attribution de la PRE "individuelle". **Cette proposition du SCPN a été acceptée.**

Confiants dans le management des chefs de service, nous avons même proposé que le principe de la consultation de la hiérarchie intermédiaire soit inscrit dans le texte de la circulaire, ainsi que le respect des règles du dialogue social. **Cette proposition du SCPN a également été acceptée.**

Nous avons toutefois rappelé que **la PRE n'était pas un outil de compensation de rémunération**, ni régie par une règle d'attribution "tournante", afin que chacun puisse y avoir droit en dehors de toute considération de mérite.

Le SCPN a ensuite regretté que les **personnels policiers à l'étranger**, de tous grades, soient exclus de cette prime, alors même que la réforme du régime indemnitaire de ces personnels n'est toujours pas mise en œuvre dans notre Ministère.

D'autre part, nous avons proposé qu'un tableau-type de présentation de l'attribution de la PRE soit inclus dans la circulaire, afin de mettre fin à la très grande variété des présentations par Direction, qui rend illisible le tableau général annuel. **Cette proposition du SCPN a été acceptée.**

Enfin le SCPN, alerté par ses délégués, a d'ores et déjà proposé que les personnels engagés sur le traitement et le suivi de la situation de Notre-Dame des Landes soient attributaires de la PRE "évènements", au regard de la particulière sensibilité de ce dossier et de l'engagement individuel et collectif qu'il exige, depuis maintenant plusieurs mois.

Conscient de la complexité, générale et locale, de mise en œuvre de cette Prime de Résultats Exceptionnels, mais convaincu qu'il s'agit, pour l'ensemble de la hiérarchie comme pour les chefs de service, d'un moyen de distinguer et de valoriser les comportements individuels (au même titre que la notation ou l'IRP) ou collectifs, le SCPN veillera avec attention aux évolutions de ce dispositif, et reste à votre entière disposition pour répondre à toutes vos interrogations.

Le secrétariat général du SCPN

Emmanuel ROUX
Secrétaire Général

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'E. Roux', written over a faint horizontal line.

Céline BERTHON
Secrétaire Général adjoint

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Berthon', written over a faint horizontal line.